



VERSION 7.0

CE DOCUMENT EST UN APERCU DU
PACK HEURES SUPPLÉMENTAIRES
TÉLÉCHARGEABLE SUR
[HTTP://WWW.LEGISOCIAL.FR/](http://www.legisocial.fr/)



Pack Heures supplémentaires

Vous disposez à titre d'exemple de 2 pages de chacun des documents contenus dans ce pack. Pour les outils Excel, ces derniers s'affichent avec une palette de couleur Excel® 97 en mode dégradé.

Dossier mis à jour selon la...



Les heures supplémentaires

Sommaire

Version 7.0 Date de mise à jour : dimanche 1er janvier 2017

I.	La petite histoire des heures supplémentaires en France	4
II.	Ordre public, négociation collective et règles supplétives.....	8
III.	Les heures supplémentaires : la définition.....	11
IV.	Le cas particulier des heures d'équivalence	17
V.	Décompte des heures supplémentaires en cas d'organisation du temps de travail	22
VI.	Les heures supplémentaires : les taux de majoration.....	30
VII.	Les salariés qui ne sont pas soumis au régime des heures supplémentaires	35
VIII.	La notion de travail effectif	36
IX.	Activité partielle	38
X.	Le cas particulier des jours fériés	39
XI.	Heures supplémentaires : obligatoire ?	43
XII.	Le calcul des heures supplémentaires sur le bulletin de salaire	51
XIII.	Le contingent des heures supplémentaires	55
XIV.	La COR (Contrepartie Obligatoire en Repos).....	59
XV.	Le RCE (Repos Compensateur Équivalent)	73
XVI.	Les heures supplémentaires structurelles.....	81

XVII. Les heures supplémentaires et la réduction FILLON	83
XVIII. Les heures supplémentaires et le CICE.....	85
XIX. Régime fiscal et social en 2017.....	87
XX. Jurisprudences.....	90

LE CALCUL DES HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Version : 7.0 Date de mise à jour : 1 janvier 2017

Présentation de la matrice Excel



1) La feuille Calcul

Cette feuille vous permet de déterminer la valeur des heures supplémentaires en appliquant le taux de majoration légale, à savoir:

- 25% pour les 8 premières heures
- 50% au-delà

Pour cela sont pris en compte les éléments suivants:

- Le taux horaire du salaire de base (salaire/ nombre d'heures du mois) ;
- La valeur des avantages en nature ;
- La prise en compte de certaines primes ;

L'utilisateur est invité à saisir:

- Le salaire de base;
- Le nombre d'heures du mois (hors heures supplémentaires);
- Le nombre d'heures supplémentaires majorées à 25% ou à 50%
- La valeur des avantages en nature et des différentes primes
- Le taux de majoration applicable (s'il est différent de 25% ou 50%)

Le taux horaire des heures supplémentaires sera calculé en fonction de ces différents éléments.

2) La feuille Calcul_bis

Cette feuille vous permet de déterminer la valeur des heures supplémentaires en appliquant le taux de majoration légale, à savoir:

- 25% pour les 8 premières heures
- 50% au-delà

Pour cela les éléments suivants peuvent être renseignés par l'utilisateur:

- Le taux horaire du salaire de base ;
- Le nombre d'heures correspondant au salaire de base ;
- La valeur du salaire de base déterminé comme suit: nombre d'heures* taux horaire ;
- La valeur des avantages en nature ;
- La prise en compte de certaines primes ;

Outre les informations précédentes, l'utilisateur est invité à saisir:

- Le nombre d'heures supplémentaires majorées à 25% ou à 50%
- La valeur des avantages en nature et des différentes primes
- Le taux de majoration applicable (s'il est différent de 25% ou 50%)

Le taux horaire des heures supplémentaires sera calculé en fonction de ces différents éléments.

Codes couleurs des tableaux

	Champ à compléter
	Résultat
	Légendes
	Légendes

Nom de l'entreprise:					
Nom du salarié:					
Calcul des heures supplémentaires					
	151.67	Taux horaire	10.00	1,516.70	
0	Heure supplémentaire	Majoration....25%	0.00	0.00	
0	Heure supplémentaire	Majoration....50%	0.00	0.00	
0	Heure supplémentaire	Majoration: 10.00%	0.00	0.00	
Éléments pris en compte pour le calcul du taux horaire majoré					
Prime de danger, d'insalubrité, de froid, de situation géographique sur les chantiers du bâtiment				0.00	
Primes de polyvalence, de risque				0.00	
Prime de vol pour un pilote				0.00	
Prime pour travail le dimanche, un jour férié, travail de nuit				0.00	
Prime de détachement ou d'emploi à l'étranger				0.00	
Prime de production liée au rendement individuel ou collectif				0.00	
Prime d'assiduité (en tenant compte de la jurisprudence)				0.00	
Avantage en nature				0.00	
Éléments exclus du calcul du taux horaire majoré					
Prime exceptionnelle				0.00	
Prime de vacances				0.00	
Prime d'ancienneté				0.00	
Prime de 13ème mois				0.00	
Prime de déplacement, de transport				0.00	
Prime d'intéressement				0.00	
Prime de participation				0.00	
Prime de productivité (prime indépendante du travail du salarié)				0.00	
Prime de mariage, de naissance				0.00	
Prime d'assiduité (en tenant compte de la circulaire DRT 94-4 du 21 avril 1994)				0.00	
Remboursement de frais soumis				0.00	
SALAIRE BRUT DU MOIS:				1,516.70	